

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE – PSL

CONCOURS A/L 2024

Épreuves communes

« Textes antiques (grecs et latins) »

Lettre de cadrage

Dans le cadre de la réforme des épreuves communes de langues anciennes du concours A/L de l'École Normale Supérieure de Paris (PSL), l'épreuve de traduction-commentaire a été repensée et renouvelée.

Intitulée désormais « Textes antiques (grecs et latins) », elle comprend un exercice de version découpé du texte à commenter, proposé, lui, sous forme entièrement bilingue.

En outre, les jurys de grec et de latin publieront désormais chaque année, pour la rentrée des Khâgnes, un corpus de textes en lien avec la thématique de culture et civilisation antiques inscrite au programme, corpus dont seront tirés, à l'oral du concours, les sujets de commentaire.

Au moment de leur inscription au concours, tous les candidats sont libres de retenir, à l'écrit comme à l'oral, le format d'épreuve de leur choix. Ils peuvent faire une traduction-commentaire à l'écrit et une explication de texte à l'oral, ou bien une version sèche à l'écrit et une traduction-commentaire à l'oral, ou encore opter à chaque fois pour le même type d'exercice. Les optionnaires de lettres classiques n'ont plus qu'une seule obligation : à l'écrit du concours, leur langue de spécialité étant toujours le latin, ils doivent passer une épreuve commune de grec (version sèche ou traduction-commentaire, au choix).

Dans l'épreuve de traduction-commentaire, il a été décidé que le commentaire serait noté sur quatorze points et la version sur six points. Rapportée à la durée de l'épreuve écrite : six heures, cette répartition réserve donc à peu près quatre heures pour le commentaire et deux pour la version. De même, à l'oral, où la préparation a été portée à 1 h 30, une heure environ devrait être consacrée au commentaire (20 minutes lors du passage) et trente minutes à la version (10 minutes lors du passage).

L'épreuve est *double* et le commentaire est composé sur un texte *bilingue* : les jurys sanctionneront donc tout travail qui aura fait l'impasse sur le grec ou le latin en rendant version blanche ou en se contentant de commenter la traduction et non le texte original.

En outre, comme le texte à commenter est entièrement traduit, la difficulté linguistique – réelle ou supposée – de l'extrait original ne constitue plus un critère déterminant dans le choix des sujets et des auteurs jusque-là largement évités (Homère, Thucydide, Lucain ou Tacite) pourront désormais y trouver leur place.

Remarques sur la version

Dorénavant limités à deux heures environ sur les six que compte l'épreuve écrite, les exercices de version proposés seront d'une longueur comprise entre 80 et 100 mots en moyenne. À l'oral, le texte à traduire fera entre 60 et 70 mots.

Les versions ne seront jamais tirées du corpus, ni à l'écrit ni à l'oral.

En revanche, elles pourront être tirées des auteurs du corpus : soit de leurs œuvres qui n'y figurent pas ; soit, quand seule une partie d'un ouvrage a été retenue dans le corpus, de passages pris ailleurs dans le texte.

Il ne faut donc en aucun cas négliger l'étude du corpus, illustration parfaite de la thématique placée au cœur de l'épreuve, qui offrira toujours un éclairage utile sur les textes à traduire.

Remarques sur le commentaire

Désormais, le commentaire occupe une place centrale dans l'épreuve et porte sur un texte entièrement bilingue.

À l'écrit, le sujet sera pris en dehors du corpus, mais pourra être tiré des auteurs du corpus, voire des œuvres du corpus si celles-ci n'ont pas été données en entier. L'étude du corpus reste donc essentielle pour bien préparer cette partie de l'épreuve.

À l'oral, les sujets seront tirés du corpus.

Le commentaire porte sur un texte *bilingue* : l'exercice consiste à expliquer le texte original, grec ou latin, et non sa traduction (sauf, ponctuellement, si sa fidélité à l'originale ou, au contraire, son infidélité, mérite une remarque). Les jurys attendent donc des candidats qu'ils citent de façon systématique le texte en grec ou en latin avant de le commenter, et qu'ils respectent scrupuleusement la graphie et l'orthographe des deux langues (en particulier, l'absence de diacritiques dans les mots grecs est inacceptable).

Le commentaire doit être d'abord *littéraire*. Il peut accueillir des remarques historiques ou philosophiques, mais seulement si elles sont pertinentes pour expliquer le texte. Comme dans tout exercice de commentaire, les remarques stylistiques ne doivent pas être séparées de l'analyse de fond, mais l'éclairer et l'appuyer.

Pour la méthode, le commentaire composé reste la forme la plus appropriée parce qu'il oblige les candidats à s'interroger sur les enjeux qui structurent le passage étudié tout autant que sur la manière dont ceux-ci apparaissent. Les commentaires linéaires, s'ils peuvent parfois convenir et n'ont pas à être écartés par principe, tombent bien plus facilement dans la paraphrase et sont vite émaillés de répétitions.

L'introduction situe autant que possible l'extrait, indique brièvement la nature et le contenu du texte, en dégage les mouvements (c'est à cet endroit que doit s'inscrire une synthèse « linéaire » de l'extrait), en souligne les enjeux, puis propose, en lien avec la thématique au programme, une problématique qui servira de fil directeur tout au long du développement organisé autour de deux ou trois axes clairement annoncés en fin d'introduction (et respectés ensuite par le candidat). La problématique doit se donner pour objectif de faire ressortir la spécificité du texte et non pas de fournir un intitulé à une dissertation générale sur la thématique au programme. De plus, il convient d'énoncer avec clarté les axes de lecture et de revenir en conclusion sur les questions qui auront été formulées en introduction.

Le niveau de langue doit être soutenu et l'orthographe française respectée : cette épreuve est également un exercice de français.

Le corpus

Chaque année, les jurys de grec et de latin retiendront chacun cinq à six œuvres – ou parties d'œuvres – d'auteurs, de périodes et de genres variés en lien avec la thématique de culture et civilisation antiques au programme. Ce corpus sera publié à temps pour être étudié par les candidats pendant leur année de Khâgne. Comme il ne s'agit pas d'un programme, le choix des éditions, pour les textes originaux comme pour leurs traductions, reste libre.